الوكالة الوطنية لتنفيذ ومتابعة المشاريع
AGENCE NATIONALE D'EXÉCUTION ET DE SUIVI DES PROJETS
ANESP

N°---------- /DG/ANESP

La Directrice Générale المديرة العامة

Date: 02 NOV 2026 بتاريخ:

AAON Nº : 04/CPMP-ANESP/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM (Actualisation N° 4) dans le site du Portail des Marchés Publics, www.marchespublics.gov.mr, en date du **21/10/2026**.

2. L'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (ANESP) a obtenu dans le cadre de la Convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée relative au **Programme de Développement de la ville de Nouakchott Composante Santé – VOLET II** des fonds du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire afin de financer **les travaux de construction de deux (02) infrastructures sanitaires stratégiques à Nouakchott – Phase II** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés indiqués ci-dessous dans un délai ne dépassant pas :

 - **Lot 1 : 24 mois**
 - **Lot 2 : 18 mois**

3. L'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (ANESP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux du Programme.

4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en deux (02) lots.

 - **Lot 1 : Construction d'un Centre des Urgences Autonomes de 80 lits au CHN, dont le montant estimatif est de 396 000 000 MRU ;**
 - **Lot 2 : Construction d'un Centre des Grands Brulés au CHN, dont le montant estimatif est de 155 000 000 MRU.**

5. Les conditions d'éligibilité sont :

 5.1 Pour tous les soumissionnaires :

 - Disposer d'un plan de charge inférieur ou égal à 100 %, calculé sur la base de l'ensemble des marchés publics attribués **conformément aux dispositions de l'Arrêté 00392/MHUAT/MET.**
 - Ne pas figurer sur la liste des entreprises exclues du droit de participer aux marchés publics, établie par l'ARMP.

5.2 Les entreprises nationales :

- Avoir un certificat de qualification et de classification -classe : **BAT 5**
- Chaque entreprise soumissionnaire doit présenter dans le formulaire de renseignements le NIF ainsi que le numéro d'immatriculation au niveau de la CNSS.

5.3 Les entreprises étrangères seules ou en groupement doivent répondre aux exigences suivantes :

- avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification Mauritanienne.
- Avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement, comportant les informations relatives à l'entreprise et les marchés qu'elle a réalisés ;
- Présentation d'une attestation de non faillite, daté de moins de 03 mois, légalisée par les ambassades de leurs pays accrédités en Mauritanie.
- Présentation d'un extrait d'inscription au Registre de Commerce légalisé par les ambassades de leurs pays, accrédités en Mauritanie.
- Lorsque l'Ambassade du pays du soumissionnaire, accréditée en Mauritanie, n'est pas en mesure de légaliser les documents émis dans le pays d'origine du soumissionnaire, celui-ci devra joindre à son offre **une attestation ou lettre officielle délivrée par ladite Ambassade**, précisant expressément l'impossibilité de légaliser ces documents.

6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence Nationale de l'Exécution et Suivi des Projets, **Immeuble en face de la mosquée saoudienne, Ilot V Lot 90 D, Rue Ghandhi, à Nouakchott**, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables.

8. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAON :

 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de travaux ou son équivalent en monnaies librement convertibles durant les **cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)**, Ce chiffre d'affaires sera calculé sur la base des attestations de chiffres d'affaires moyenne déclarées aux impôts (DGI) :
 - **Lot 1 : 200 000 000 MRU**
 - **Lot 2 : 100 000 000 MRU**

En cas de groupement, le chef de fil doit répondre au minimum à 50 % de ce critère et chaque membre doit justifier 30% au moins de ce critère.

- Avoir réalisé avec succès, en tant que chef de file, au moins deux (02) ouvrages similaires en volume et en nature durant les **dix (10) dernières années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)**. Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic ou organisation internationale reconnue, ne seront pas prises en considération. Ces attestations doivent être accompagnées des pages de garde des contrats et/ou PV de réception.

En cas de groupement, le chef de fil doit répondre au minimum à 50 % de ce critère et chaque membre doit justifier 30% au moins de ce critère.

NB : l'Administration se réserve le droit de vérifier, à travers ses moyens, l'authenticité des documents délivrés par les soumissionnaires.

- Fournir une attestation bancaire, par lot, justifiant que le candidat dispose d'une **capacité d'autofinancement en MRU** ou son équivalent en monnaies librement convertibles pour ces marchés d'un montant de **:**

 - **Lot 1 : 100 000 000 MRU**
 - **Lot 2 : 40 000 000 MRU**

- Disposer d'un moyen personnel et matériel par lot tel que décrit au RPAO.

NB : Un soumissionnaire est autorisé à soumissionner pour l'ensemble des lots. Toutefois, il ne pourra être déclaré attributaire que pour un seul lot, selon la combinaison la plus avantageuse pour le Maitre d'Ouvrage.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets, Immeuble en face de la mosquée saoudienne, Ilot V Lot 90 D, Rue Ghandhi, à Nouakchott, Tel : + (222) **45 24 14 78,** contre un paiement non remboursable de **20 000** ouguiyas (MRU) versées dans un compte au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

10. Les offres devront être rédigées en langue arabe ou française et devront être déposées à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés Publics, de l'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (ANESP) – Immeuble en face de la mosquée saoudienne, Ilot V Lot 90 D, Rue Ghandhi, GSM : 32 72 07 20, Adresse mail : cpmpanesp@gmail.com Nouakchott, Mauritanie.** Au plus tard **le 15/12/2026 À 10 heures TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes, **le 15/12/2026 À 11 heures 00 min TU**, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis,

à l'adresse : à **Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics – ANESP (CPMP – ANESP), Immeuble en face de la mosquée saoudienne, Ilot V Lot 90 D, Rue Ghandhi, GSM : 32 72 07 20, Adresse mail : cpmpanesp@gmail.com Nouakchott, Mauritanie.**

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours calendaire**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Les offres doivent comprendre, une garantie de l'offre **valables 120 jours à** compter de la date limite de dépôt des offres ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible, d'un montant de :

 - **Lot 1 : 6 000 000 MRU**
 - **Lot 2 : 2 500 000 MRU**

Pour les entreprises étrangères, la garantie de l'offre soit établie par une Banque étrangère du pays siège du soumissionnaire et certifiée par une Banque Mauritanienne.

La Directrice Générale

Maimouna AHMED SALEM

